Le Daim et le Cerf sika:



Jaim. Cert sika.

Le Daim et le Cerf sika ne sont pas des espèces indigènes dans notre pays. Leur présence en nature est essentiellement liée à leur élevage dans de très nombreux parcs de loisir et à la sortie de ces structures de quelques individus capables de faire très rapidement souche. Cette présence n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes, mais il est difficile d'en mesurer précisément la progression. Premier point de la situation avec cette enquête réalisée par les interlocuteurs techniques du réseau Ongulés sauvages.

Christine Saint-Andrieux¹, François Klein², David Leduc¹, Benoît Guibert³

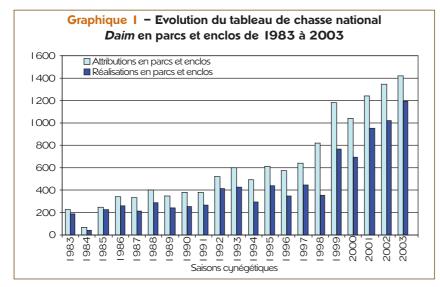
- 1 ONCFS, CNERA Cervidés-sanglier Gerstheim.
- 2 ONCFS, CNERA Cervidés-sanglier Bar-le-Duc.
- 3 Fédération Nationale des Chasseurs Paris.

I n'existe dans notre pays que quelques populations sauvages de daims et de cerfs sika, installées depuis plusieurs dizaines d'années (Sand & Klein, 1995). Par contre, on rencontre ces deux cervidés dans de nombreux enclos d'agrément, de chasse et aussi de production de viande.

Avec la multiplication de ces structures, le risque de voir des animaux se disperser dans la nature augmente. Cette dispersion peut résulter de l'affaissement de la clôture par la chute d'un arbre, de l'oubli de fermeture des portes, d'intentions malveillantes, de fuites d'animaux lors des transferts ou encore de l'abandon du troupeau par le propriétaire qui cesse d'entretenir les infrastructures. Dans les premiers cas, le propriétaire tente généralement de récupérer ses animaux et y parvient avec un succès variable. Mais souvent, et a fortiori dans le dernier cas, les animaux s'adaptent rapidement à leur liberté et une petite population peut s'installer. Aussi assiste-t-on depuis une vingtaine d'années à une progression des deux espèces à l'état sauvage.

Cette progression, qui sera analysée dans cet article, peut être appréciée à partir des enquêtes annuelles de tableaux de chasse réalisées par le réseau ONCFS-FNC « Cervidés-Sanglier », depuis 1983 pour le Daim et 1986 pour le Cerf sika. Les données recueillies distinguent les attributions et réalisations en et hors parcs et enclos. Mais rappelons qu'elles ne concernent que les prélèvements réalisés dans le cadre de plans de chasse





1 - Tableau de chasse dans les parcs et enclos

En 1983, 187 daims étaient tués dans les parcs et enclos de 12 départements, tandis qu'en 2003, 1196 individus ont été prélevés dans 38 départements, soit 6 fois plus (graphique 1).

2 - Tableau de chasse hors parcs et enclos

En 1983, il se tuait 179 daims hors parcs et enclos ; 20 ans après, le nombre de réalisations est de 665 daims (graphique 2). Les cas d'animaux échappés des parcs et enclos sont très fréquents et

attribués pour gérer les populations sauvages existant de longue date, ou pour éliminer les individus échappés susceptibles de faire souche. Il en résulte que l'évolution présentée doit être considérée comme minimale, soit parce que le tir des animaux échappés n'est pas contrôlé, soit parce que les animaux font l'objet d'une destruction sans plan de chasse et ne sont alors pas recensés dans nos enquêtes.

Le Daim

Le Daim (*Dama dama* – photos ci-dessous) était largement représenté dans toute l'Europe avant la dernière glaciation (– 60 000 à – 10 000 ans av. J.-C.). Il y aurait été réintroduit par les Romains à partir de 150 ans après J.-C. En France, il est très fréquent en parc car c'est un animal très sociable. De plus, la variabilité de couleurs de son pelage et la beauté de ses bois le rendent très ornemental.

C'est une espèce chassable assez recherchée, car difficile d'approche et assez discrète. Il existe de nombreux enclos de chasse en France. Ce cervidé est aussi élevé pour la venaison.

Il n'y a pas de cas d'hybridation connu entre Daim et Cerf élaphe, même en enclos. Les risques de pollution génétique avec les cervidés en France sont donc inexistants. Le Daim, même échappé d'un enclos, est capable de s'adapter à des milieux très variés, ce qui pose le problème de l'apparition de nouvelles populations indésirables. Cette espèce peut causer de gros dégâts aux peuplements forestiers car elle écorce beaucoup et, qui plus est, présente un comportement plus grégaire et sédentaire que le Cerf.

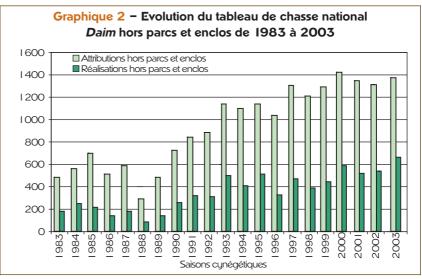
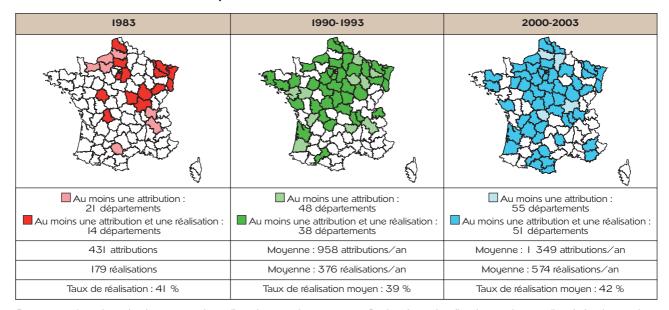




Tableau 1 - Evolution sur 20 ans du nombre de départements où des plans de chasse Daim ont été attribués et réalisés



Remarque : Les plans de chasse étant irréguliers dans un département, afin de mieux visualiser les tendances d'évolution les résultats sont présentés par groupement de trois années consécutives pour les périodes 1990-1993 et 2000-2003.

beaucoup ont été signalés suite à la tempête de 1999 en particulier (Charente, Dordogne, Landes, Meurthe-et-Moselle, Seine-Maritime par exemple). Ces trois dernières années, 55 départements français ont été concernés au moins une fois par des problèmes d'animaux échappés de captivité à éradiquer, pour seulement 21 en 1983 (tableau 1).

Comme la plus grande part du tableau de chasse concerne des animaux échappés de captivité, le taux de réalisation est très faible et varie de 26 % à 48 % (maximum en 2003). En effet, un nombre important de bracelets est attribué afin qu'un maximum de chasseurs puisse tirer un animal, l'objectif de la plupart des départements étant l'éradication des daims en liberté. Dans certains départements comme l'Aube, l'Aude, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire ou les Vosges, il n'y a pas de plan de chasse Daim car les animaux échappés de captivité sont soumis à destruction par arrêté préfectoral (louvetiers, battues administratives, force publique). Les animaux prélevés ne sont donc pas comptabilisés ici. En 2003, 68 % du tableau de chasse concerne tout de même des populations de daims sauvages. La plus importante d'entre elles est la population alsacienne, implantée à cheval sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en forêt de l'Illwald. L'origine de cette population date de 1854 et elle doit compter maintenant près d'un millier de têtes. Presque

la moitié du tableau de chasse national (48 %) est réalisé sur cette population.

En Seine-et-Marne, le Daim a été introduit dans le massif d'Armainvilliers – par la famille Rothschild – il y a une centaine d'années. Actuellement, le cheptel est estimé à environ 200 animaux et fournit 10 % du tableau de chasse national.

Une population, forte d'une centaine d'animaux issus d'un enclos de chasse détruit il y a 50 ans, occupe les Pyrénées-Orientales ; une autre encore est installée dans l'Essonne depuis une trentaine d'années, et deux dernières enfin sont présentes dans la Loire et dans l'Indre depuis 20 ans.

Les demiers cas signalés de populations dites sauvages sont plus récents et issus dans la plupart des cas d'animaux échappés de captivité suite à la tempête de 1999 (Dordogne, Morbihan, Seine-Maritime).

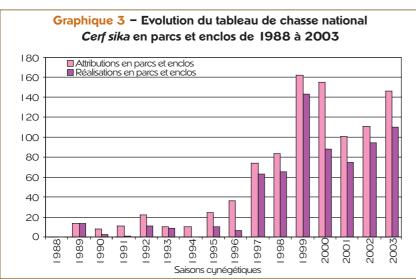
Le Cerf sika

Le Cerf sika (*Cervus nippon* – photos ci-contre), qui est originaire de l'Extrême-Orient (de la Mandchourie et du Japon jusqu'au Vietnam), a été largement introduit en Europe. Les populations françaises sont issues de quelques individus offerts par le Mikado en 1890, et qui se sont reproduits dans un parc de Rambouillet (Yvelines).

En général, en nature, les cas d'hybridation entre espèces sont très rares. Cependant, l'hybridation entre le Cerf élaphe et le Cerf sika peut apparaître quand des biches d'élaphe se trouvent isolées de mâles de la même espèce; leur saillie par un mâle sika est alors possible. Elle a déjà été constatée dans plusieurs pays. En Angleterre par exemple, certaines populations







1 - Tableau de chasse dans les parcs et enclos

A la fin des années 1980, il se tuait une dizaine de cerfs sika en parcs et enclos dans un seul département. En 2003, c'est de l'ordre d'une centaine d'animaux qui sont prélevés dans 8 départements (graphique 3).

2 - Tableau de chasse hors parcs et enclos

Avant 1993, les prélèvements annuels ne dépassaient pas une trentaine de têtes sur tout le territoire national. Ils sont maintenant très variables, oscillant entre 40 et 130 animaux selon les années (graphique 4). La progression

de Cerf élaphe ont été définitivement polluées car il est très difficile de distinguer les individus hybrides des cerfs élaphes purs et donc de les éliminer sélectivement. De plus, les hybrides sont fertiles, si bien qu'une fois l'hybridation débutée, il est impossible de l'arrêter.

Le développement du Cerf sika à l'état sauvage est donc à proscrire, à cause du risque de pollution génétique du Cerf élaphe. De plus, le sika se plaît dans les milieux forestiers denses et peut causer d'importants dégâts forestiers. Dans les Yvelines, ce sont les risques de collisions qui incitent à éradiquer cette espèce.

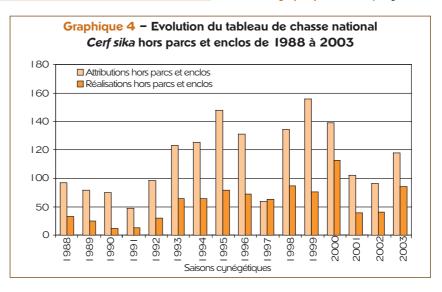
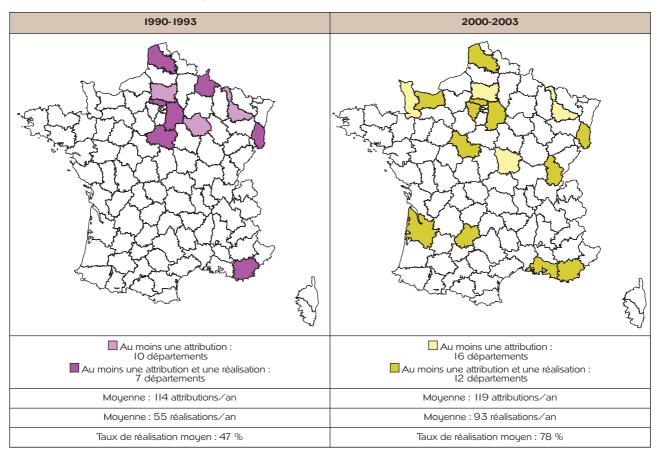


Tableau 2 - Evolution sur 10 ans du nombre de départements où des plans de chasse *Cerf sika* ont été attribués et réalisés



Remarque : les plans de chasse étant irréguliers dans un département, afin de mieux visualiser les tendances d'évolution les résultats sont présentés par groupement de trois années consécutives.

du tableau de chasse du Cerf sika est surtout marquée par l'augmentation du taux de réalisation, qui passe de 47 % à 78 %. Ceci montre la volonté très marquée d'éradiquer les animaux échappés dans tous les départements. Ces trois dernières années, 16 départements français ont été concernés au moins une fois par des problèmes d'animaux échappés de captivité, pour seulement 10 en 1983 (tableau 2).

Il existe quelques populations de cerfs sika à l'état sauvage. La plus grande est celle d'Armainvilliers (77) qui est estimée à 200 animaux, avec un prélèvement de 19 têtes en 2003, soit un tableau de chasse multiplié par 4 en 10 ans.

Dans l'Oise, une population a été implantée avant la deuxième guerre mondiale ; l'objectif actuel est de limiter son développement. Un cas d'hybridation avec le Cerf élaphe en 2004 a été signalé dans ce département.

Dans les Bouches-du-Rhône, quelques dizaines d'individus issus d'un enclos (cadeau de l'Empereur du Japon en 1924) se sont installés vers Cadarache.

Dans le Calvados, une population est installée depuis une dizaine d'années ; à ce jour, elle reste non éradiquée malgré les efforts des louvetiers et des détenteurs de droit de chasse.

Dans le Val-d'Oise, une population sauvage d'une vingtaine d'animaux subit un prélèvement moyen de 2 têtes depuis une dizaine d'années.

Enfin, une dizaine de cerfs sika issus d'un enclos sont retournés à l'état sauvage dans le Lot depuis 1990; I à 2 animaux sont tirés chaque année.

Conclusion

En vingt années, la distribution géographique hors enclos des deux espèces a fortement progressé, mais il existe une différence sensible entre le Daim et le Cerf sika. On rencontre aujourd'hui le premier dans plus de la moitié des départements, mais la progression géographique observée semble s'amortir. La situation du second a peu évolué en dix années et il existe une réelle volonté

de stopper son avancée, en raison des risques de pollution génétique du Cerf élaphe.

Malgré cette dernière constatation positive, la possibilité de voir ces deux espèces s'installer en nature reste réelle et l'attention des responsables départementaux doit rester mobilisée. Adaptées aux habitats fermés, elles peuvent en effet passer facilement inaperçues, surtout en faible densité. Par la suite, leur capacité à échapper à la chasse les rend difficilement contrôlables.

Remerciements

Merci à tous les interlocuteurs techniques des FDC et de l'ONCFS du réseau « Ongulés sauvages » ONCFS-FNC, qui nous ont fourni les informations nécessaires à cet article.

Bibliographie

- Sand, E. & Klein, F. 1995. Les populations de daim, de cerf sika et d'hydropote en France. *Bull. Mens. ONC* n° 205. ■